

## POLITIQUE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

*Mis à jour : Novembre 2018*

L'objectif est de s'assurer qu'Igea Finance alloue ses commissions d'exécution d'ordres au mieux de l'intérêt de ses clients et après un processus transparent d'évaluation et de choix de ses intermédiaires.

Eu égard aux différentes contraintes auxquelles Igea Finance est soumise dans le choix de ses intermédiaires :

- Actifs sous gestion investis en titres vif, limités
- Volume minimum requis par les intermédiaires afin de pouvoir entrer en relation
- Nécessité d'avoir accès à l'ensemble des marchés sur lesquels IGEA souhaite traiter
- Part importante de la multigestion dans la composition de son actif
- Critère déterminant du prix d'exécution
- ....

Igea Finance se doit de limiter son nombre d'intermédiaires de façon à avoir accès à l'ensemble des produits qu'elle souhaite traiter sans diluer excessivement son volume d'ordre. En pratique, Igea Finance ne pourra sélectionner qu'un seul intermédiaire par classe d'actif.

En conséquence, le processus de sélection des intermédiaires se fera, sur une base annuelle, comme suit :

- Etablissement d'une liste des intermédiaires souhaités par les gérants
- Validation du maintien de la liste de Broker sur quelques critères (produits, prix, qualité du service, middle office) ou suppression d'un ou plusieurs Brokers
- Prise en compte des minima d'activité requis par chaque broker

Ces éléments seront déterminés de manière qualitative et sans critères quantitatifs par l'ensemble des gérants avec un avis du responsable middle office/contrôleur des risques.

Le processus de sélection sera revu en cas d'augmentation du volume d'activité auprès des intermédiaires, ce qui permettrait de diversifier le nombre de contreparties.